



D/N°2023/15

**ARRÊTÉ PROVISOIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION D'UTILISATION DES VESTIAIRES
DE RUGBY DU STADE ST-CAPRAIS**

Le Maire de la Commune de L'UNION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22, L2212-1 à L2212-5 ;

Considérant que le traitement contre la légionellose nécessaire à la levée de l'interdiction provisoire d'utilisation du réseau d'adduction d'eau potable des vestiaires de rugby du stade St-Caprais, avenue de Bayonne, a été réalisé ;

Considérant que les analyses d'eau postérieures au traitement indiquent que la Legionella n'a pas été détectée.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : L'arrêté D/N°2023/14 en date du 6 avril 2023 portant sur l'interdiction provisoire d'utiliser le réseau d'adduction d'eau potable des vestiaires de rugby du stade St-Caprais, avenue de Bayonne, est abrogé.

ARTICLE 2 : Les vestiaires de rugby du stade St-Caprais, avenue de Bayonne, sont de nouveau accessibles au public.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de L'UNION.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de L'UNION, Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté des Brigades de L'UNION de la Gendarmerie Nationale, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques et du Sport, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à L'Union, le 18 avril 2023

Le Maire
Marc PÉRÉ

Caractère exécutoire :

Transmis à la préfecture le :

Publié au registre des arrêtés de décision le : 18 AVR. 2023

Publié au recueil des actes administratifs le :

18 AVR. 2023



MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées – B.P. 39 – 31242 L'UNION CEDEX – Tel. : 05.62.89.22.89 – Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : courrier@mairie-lunion.fr – Site internet : www.mairie-lunion.fr